

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00197
Numéro SIREN : 750 536 450
Nom ou dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2023 sous le numéro de dépôt 2132

DOMAINE LE FOLASTERE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 800 euros
Siège social : Intres, 07190 ST JULIEN DU GUA
750 536 450 RCS AUBENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 02 MAI 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le Deux mai,
A quinze heures ,

Les associés de la société DOMAINE LE FOLASTERE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social , sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Sont présents :

M. Xavier NADAL qui détient 10 actions
Mme Marie Dominique PREVOT qui détient 10 actions
M. Julien CHERGUI qui détient 10 actions
Mme Marine NADAL épouse CHERGUI qui détient 10 actions
Madame Marjolaine NADAL, qui détient 10 actions.

Est représenté :

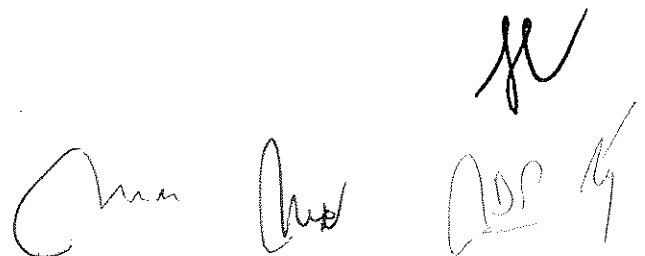
Monsieur Michel SPAAN, qui détient 10 actions, représenté par Madame Marjolaine NADAL suivant pouvoir en date du 30.04.2023

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier NADAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 60 actions sur les 60 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :



- un exemplaire des statuts de la Société,
- le bilan et le compte et le compte de résultat
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Bilan des activités 2022
- 2) Bilan financier
- 3) Projets
- 4) Résolutions sur l'approbation des comptes 2022, affectation du résultat, investissements et la démission de Marjolaine NADAL et de Michel SPAAN de leur mandat de Directeur Général

I. Bilan des activités 2022 :

Au cours de l'année, des travaux d'aménagements et d'entretien ont été réalisés:

- Rénovation et isolation de l'abri campeurs + pose de trois portes fenêtres en novembre par l'entreprise Dubois à Aubenas.
- Consolidation du toit terrasse de la caravane verte
- Réfection des toits végétalisés de la caravane verte et de l'abri campeurs afin de juguler les fuites
- Démarrage de la construction d'un abri pour les véhicules (tracteur, tracteur tondeuse, vélos...)
- Rénovation complète d'une unité douche lavabo dans les sanitaires du haut et du sol de l'unité PMR

D'un point de vue administratif et financier :

Salariat de Marine Nadal à partir de septembre 2022 à hauteur de 1000 euros net mensuels suite au renouvellement de sa mise en disponibilité pour la gestion du camping, et à l'autorisation de la part de son administration à être rémunérée pour une activité accessoire.

Avec l'accompagnement de la CCI, nous avons déposé un dossier auprès de l'ADEME pour obtenir une subvention «fonds tourisme durable» pour remplacer les appareils frigorifiques et la machine à laver avec des équipements moins énergivores, moins consommateurs d'eau et avec des gaz non toxiques. Cela nous a permis d'acquérir deux grands réfrigérateurs et un lave-linge professionnels, un

Three handwritten signatures or initials are present at the bottom right of the page. The first is a large, stylized 'C' with a horizontal line. The second is a smaller, more compact signature. The third is a signature that appears to be 'M' followed by some less distinct characters.

conservateur à glace, une vitrine frigorifique et un petit congélateur à porte. Un équipement de luminaires à détection automatique pour le bloc sanitaire a aussi été acquis. La subvention de 6329€ couvre 70% des dépenses, qui sont d'un montant total de 8996€.

Les nouveaux frigos ont permis de mettre en œuvre un nouveau système : une grille peut être louée pour 1€ par jour avec une caution par les campeurs afin de stocker leurs produits frais. Ce fonctionnement a permis de régler le problème des frigos pleins de produits oubliés et souvent périmés à la fin de la saison.

Cette saison estivale s'est bien déroulée malgré une forte sécheresse. Nous avons continué à limiter la fréquentation à 60 personnes en haute saison. Les retours sont toujours aussi positifs sur la convivialité et le charme du lieu.

Le marché hebdomadaire du lundi soir s'est étoffé avec une dizaine d'exposants et le passage d'habitants des hameaux voisins.

Une expérience de repas partagé avec tous les campeurs qui le souhaitent où chacun amène quelque chose et ses couverts a été proposée et a eu beaucoup de succès. La formule sera à renouveler de façon plus régulière l'an prochain.

Les demandes de location de la cabane dans les arbres ont été un peu moins nombreuses en semaine à l'automne. A partir d'octobre, les Smartbox deux nuits n'ont plus pu être prises pour louer la cabane car le tarif appliqué par

Smartbox est trop peu intéressant (95€ avec 4 petits déjeuners au lieu de 168€). Par ailleurs, les gens qui souhaitent réserver par Smartbox ne peuvent le faire que deux mois à l'avance. Notre objectif reste de quitter ce réseau Smartbox dès que cela sera possible.

En parallèle, légère augmentation des demandes avec Naturabox et des bons cadeaux en direct, qui sont maintenant gérés avec un système de numérotation qui permet une meilleure traçabilité.

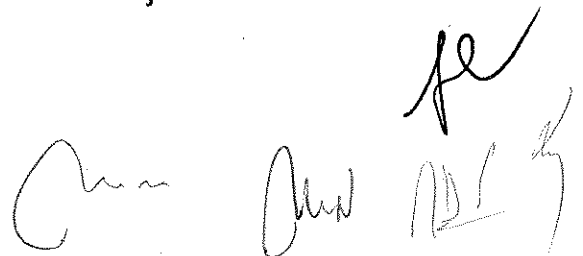
Rencontre de Christophe Nury pour la labellisation accueil vélo : cela suppose un certain nombre d'engagements, comme une page internet dédiée, la mise à disposition de matériel, la fourniture de repas... Tout va être mis en œuvre pour répondre à ces critères en 2023.

Accompagnement (formation aux outils de communication numérique) par Chloé Moulin a démarré à l'automne 2022 (une séance en septembre et une autre en novembre avec Xavier Nadal).

Suite à l'adhésion à l'automne 2021 au CRTE (comité régional de tourisme équestre) réception au printemps de matériel pour l'accueil des cavaliers (clôture électrique et barres d'attache).

Aucune décision pour la piscine actuellement.

Durant l'année, deux stages ont eu lieu : stage philo, chant et méditation au printemps et stage avec Marie-Pierre Campant de méditation et marche afghane fin août. Durant l'été, Marie Martinez a également proposé des séances de yoga aux campeurs tous les jours durant son



séjour.

Production châtaignes

A l'automne la récolte de châtaignes a été plus précoce que d'habitude. AU début les châtaignes ont été de très bonne qualité mais sur la dernière semaine de ramassage la chaleur ajoutée à des pluies importantes ont provoqué une pourriture des fruits très difficile à détecter malgré le traitement de trempage et séchage ce qui a induit des pertes un peu plus importantes au moment de la transformation. Le rendez-vous pour la transformation des châtaignes à Verfeuille a eu lieu le 11 novembre. Julien et Jean-Louis s'y sont rendus avec 100kg de châtaignes de plus que les 800 kg de châtaignes qui avaient été annoncés. Une partie du surplus a été transformée (les 5 % autorisés), mais 50kg en trop ont été simplement épluchés et congelés pour être traités ou vendus congelés par nous mêmes.

Relations au sein de l'équipe

En début d'année, Marjolaine Nadal et Michel Spaan ont fait part de leur décision de quitter définitivement le Folastère et de ne plus être impliqués dans l'activité du camping.

Sur les conseils de Christèle Rouvière, nous avons rencontré Maître Lecat, avocat à Aubenas, pour nous accompagner dans la mise en oeuvre de ce départ. Une première rencontre a eu lieu en octobre mais la finalisation ne pourra s'effectuer qu'au printemps 2023.

En décembre, le gîte qui servait d'accueil pour le camping a été libéré pour loger une habitante permanente. De ce fait, pour la prochaine saison, l'accueil se fera de nouveau dans le salon de la maison principale.

Pas encore d'achat d'un groupe électrogène pour pallier aux pannes d'électricité récurrentes.

II – Bilan financier :

Le bilan financier a été transmis à l'ensemble des actionnaires.


Les recettes (HT)

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes liées à l'ensemble des locations et des ventes de produits. Il s'élève à un montant de 77522 euros.

Les dépenses (HT) :

L'ensemble des charges d'exploitation de l'année 2021 s'élève à un montant de 68248 euros.

La société est imposable cette année pour un montant de 1427€.

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials. On the left, there is a signature that appears to be 'C...'. In the center, there is another signature that looks like 'C...'. On the right, there is a large, stylized signature that could be 'JL' or 'JL...'. Below these, there are more initials, including 'ADD' and 'ty'.

Le résultat après impôts est donc positif de 7968 euros.

III - Projets année 2023

- Aménagement d'une cuisine dans l'abri campeurs (adjonction évier + plans de travail).
- Projet d'isolation de l'espace cuisine de l'abri campeurs en réalisant un faux plafond et une mezzanine pour stocker la literie des tentes aménagées + ouverture d'une fenêtre sur la façade ouest pour améliorer la luminosité.
- Poursuite de la réflexion sur la piscine.
- Poursuite de l'accompagnement numérique par Chloé Moulin.
- Finalisation d'un abri pour les vélos et les tracteurs sur le parking à côté du hangar. Dépôt d'un permis de construire qui a été accordé en janvier 2022.
- Dans le cadre de la labellisation vélo, mais aussi pour permettre de moins utiliser la voiture projet de location de vélos électriques sur place.
- Projet de développement d'une petite épicerie sur juillet/août pour des produits essentiels.
- Réflexion sur le salariat saisonnier pour l'été et la gestion sur l'année.
- Sortie de Marjolaine Nadal et Michel Spaan de la SAS, qui revendent leurs parts aux autres associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV. Résolutions

PREMIERE RÉOLUTION

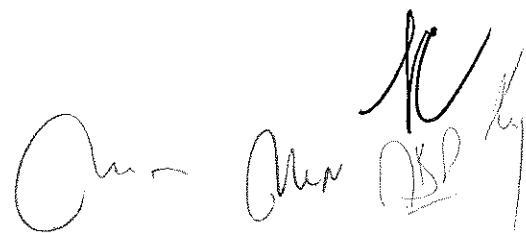
L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION



L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 7 968 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 968 €

⇒ Affecté en totalité au compte « Report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 50 876 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Dans le but de finaliser les projets écrits précédemment, les fonds nécessaires seront débloqués (trésorerie courante). Des demandes d'aide de subvention pourront être déposées selon les besoins. Le recours aux comptes courants d'associés sera limité le plus possible et les remboursements de comptes courants seront progressivement effectués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de Monsieur Michel SPAAN et de Madame Marjolaine NADAL de leur mandat de Directeur Général, à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les actionnaires.

Xavier NADAL

Marine CHERGUI

Marie Dominique NADAL

Julien CHERGUI

Marjolaine NADAL

Michel SPAAN
Représentée par
Marjolaine NADAL

